Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 53 (1956)
Heft: 4

Rubrik: Boite aux lettres ; La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BOITE AUX LETTRES

Fédération valaisanne d'apiculture

En février, nous avons reçu de M. Jacquier, secr., pour faire paraître en mars deux articles nécrologiques, une photo et un cliché, et une convocation.

Le tout eût pu paraître si nous avions eu le temps de faire graver le cliché de la photo Lorétan. Vu que nous ne pouvions arriver à temps, nous avons renvoyé la parution des deux nécrologies au numéro d'avril. Par mégarde nous avons oublié la convocation dans la boîte, ce dont nous nous excusons. *Réd.*

LA VIE DE NOS SECTIONS

Nécrologie

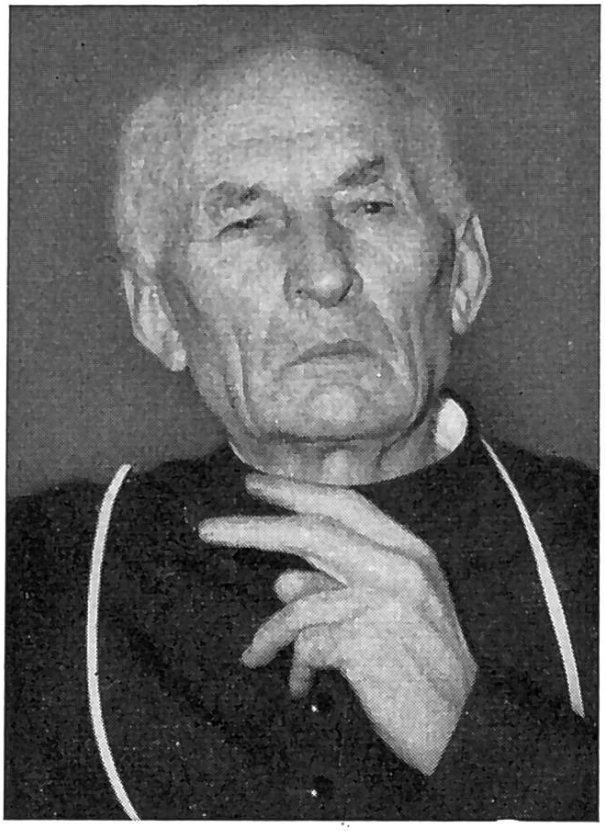

† Chanoine Paul Gaist

Le 30 octobre 1955 s'éteignait à l'Abbaye de St-Maurice, dans sa 77e année, M. le chanoine Paul GAIST, sous-prieur.

Tous ceux qui l'ont connu ou cotoyé garderont le souvenir de cette belle intelligence mais surtout de son amabilité et de son optimisme à proprement parler contagieux.

Apiculteur dans ses moments de loisirs, il aimait les abeilles et il allait souvent auprès d'elles se recueillir et méditer. Il faut avoir visité son rucher des cures de Vérossaz ou de Vernayaz où il exerça son fructueux ministère pendant très longtemps, il faut avoir causé apiculture avec cet enthousiaste, il faut l'avoir vu participer fidèlement à nos assemblées de section, pour connaître combien il était grand ami des abeilles.

Cet hommage d'admiration et de respect qui s'adresse à lui est celui de tous ses amis, ses collègues de la Section de St-Maurice.

† Chs-Louis Lorétan

Le 24 décembre 1955 est décédé à Sion, dans sa 88e année, M. Chs.-Louis LORÉTAN, membre d'honneur de notre Fédération.

Une très nombreuse assistance de parents, d'amis et d'apiculteurs ont assisté aux funérailles de cet homme qui possédait une foi profonde, qui fit preuve tout au long de sa vie d'un rare dévouement pour son prochain et qui laisse à tous ceux qui l'ont connu le meilleur souvenir.

Employé CFF, il devint chef de gare de plusieurs importantes localités valaisannes, notamment à Sion où ses concitoyens l'appelèrent à la fonction de juge qu'il remplit avec une rare distinction pendant 20 ans. Chanteur émérite pendant plus de 50 ans ; il obtint la médaille du Souverain Pontife : *Bene merenti.*

Apiculteur depuis 1888, il soigna avec affection ses abeilles jusqu'aux derniers jours de sa vie. Belle leçon de persévérance. Secrétaire-caissier de la Fédération valaisanne de 1918 à 1950, ses registres, très bien tenus, sont toute l'histoire de notre Fédération. Lors des repas de nos assemblées, il n'oubliait jamais de réciter la prière de Napoléon.

Dévoué à la cause apicole qui lui était chère, il n'a cessé de mettre à son service ses dons remarquables de vitalité ainsi que ses grandes qualités de cœur contribuant ainsi par son rayonnement personnel à résoudre les problèmes les plus difficiles.

La Fédération valaisanne conservera de ce distingué serviteur de l'apiculture un souvenir ému et reconnaissant.

A. Jacquier.

Section d'apiculture de la Basse Broye
† Cyprien Andrey

C'est avec chagrin que nous avons appris le décès de notre membre fondateur, Monsieur Cyprien Andrey, survenu accidentellement à l'Hôpital d'Estavayer-le-Lac, le 1er décembre 1955.

En effet Cyprien Andrey était un de nos derniers membres fondateurs de la section de la Basse Broye, fondée en 1900 entre apiculteurs vaudois et fribourgeois. Nous avons eu l'immense privilège de l'avoir dans nos rangs lors de la fête du cinquantenaire de la Basse Broye en 1951.

Notre vétéran est mort dans sa 93e année ; il exploitait le domaine de sa femme à Coumin, c'était un homme très jovial ; il avait toujours une histoire de chasse à raconter ; il aimait la chasse. Il était aussi pêcheur et s'occupait d'un établissement de pisciculture avec une grande passion. Il fut durant quelques années juge de paix de Surpierre ; c'est par la limite d'âge qu'il a abandonné. Malgré toutes ces occupations Cyprien Andrey trouvait encore le temps de soigner ses chères abeilles. C'était un membre assidu de nos assemblées, malgré son grand âge. Il avait 87 ans quand il abandonna son vélo. Profondément pieux, il se rendait chaque dimanche aux offices.

Il était resté l'homme de son temps, simple et travailleur ; il ne pouvait pas s'adapter au moderne.

Nous garderons le meilleur souvenir de ce vétéran et fondateur de la section de la Basse Broye, et prions sa famille ainsi que sa parenté de croire à notre profonde sympathie.

Le secrétaire : P. R.

Communiqués

Fédération des Sociétés suisses d'apiculture

Communiqué de Monsieur *A. Lehmann*, président

Du sucre exempt d'impôts sera livré non seulement aux apiculteurs d'Allemagne mais aussi à ceux d'Autriche et d'Italie.

Dans une note parue dans le *Oesterreichischen Imker*, No. 12/1955, le président des apiculteurs autrichiens remercie le Ministre de l'Agriculture pour la grande compréhension qu'il a montrée en accordant une subvention de 2 millions de schillings pour abaisser le prix du sucre destiné au nourrissement des abeilles au cours de l'automne 1955. Dans sa réponse, le Ministre se déclare prêt à mettre à la disposition des apiculteurs pour 1956 un nouveau montant de 2 millions voire même de 3 millions de schillings comme demandé.

L'Apicoltore d'Italia, No 11/1955, communique que le Ministre des Finances, sur la demande pressante du Ministre de l'Agriculture, a donné l'autorisation de livrer aux apiculteurs le sucre de nourrissement exempt de droits. Grâce à cette compréhension les apiculteurs italiens reprennent courage.

Les apiculteurs suisses espèrent que le postulat Müller concernant la diminution du prix du sucre destiné au nourrissement des abeilles, présenté au Conseil national en décembre dernier, trouvera un écho favorable auprès de nos autorités. *(Traduit par P. Z.)*

Fédération jurassienne

Les membres des sections jurasiennes d'apiculture sont avisés qu'ils peuvent verser dès aujourd'hui leur cotisation à la caisse loque et noséma, à l'adresse suivante :

Fédération jurasienne des Sociétés d'apiculture, St-Imier

Compte de chèques IV b 1398

La taxe pour 1956 a été portée à *40 cts* par ruche ; elle comprend la contribution à la caisse loque (20 cts), plus celle à la caisse noséma (20 cts).

La première qui s'élevait précédemment déjà à 20 cts a été maintenue, tandis que la seconde a été augmentée de 10 cts, ceci pour permettre à l'assurance de verser des indemnités raisonnables aux membres ayant remplacé des colonies perdues par la maladie.

Cette légère augmentation de taxe a été décidée lors de la séance du comité jurassien tenue en date du 10 décembre 1955, à Delémont, et cela conformément aux statuts de la Fédération, art. 3 de la caisse noséma.

Les sociétaires ont tout intérêt à effectuer leur versement sans retard pour l'ensemble des colonies afin de s'éviter des surprises désagréables lors de réclamations pour pertes de ruches.

Le caissier : A. E.

Section de Cossonay

Un cours d'élevage de reines sera organisé dans le courant du mois de mai. Les membres qui se proposent de le suivre sont priés de s'inscrire jusqu'au 8 mai auprès de M. G. Golay, président, Cossonay.

Le Comité.

Comptes rendus

Echo de l'assemblée des apiculteurs du district de Sion

Les apiculteurs du district de Sion se sont réunis au nombre de 35 à l'Hôtel de la Planta de Sion, le 11 mars courant. C'est M. A. Borter, président de la section, qui dirigea cette assemblée générale. En effet, les apiculteurs font du progrès, car l'effectif de la section est monté en flèche et atteint aujourd'hui 70 membres. L'état de leur caisse nous montre une excellente gestion et le comité a reçu les félicitations de l'assemblée.

La section du district de Sion a participé nombreux à la visite apicole de l'Exposition nationale à Lucerne. Elle a tenu aussi des sorties pratiques à Nax et à Vercorin où des ruchers furent mis à leur disposition.

L'apiculture valaisanne a actuellement des offices cantonaux tels que M. Cappi, vétérinaire cantonal, et M. Luisier, chef de la station cantonale d'entomologie, qui s'occupent de l'état sanitaire des ruchers valaisans.

L'apiculture romande a également mis sous toit la *Coopérative de la vente des miels du pays,* grâce à notre dévoué président romand M. Meunier, de Martigny. L'apiculture suisse a aussi terminé son *Film apicole suisse,* qui a été en partie tourné dans notre charmant et historique village de Savièse.

L'apiculteur doit aussi surveiller les dangers actuels des maladies des abeilles, surtout l'acariose qui est combattue par le nouveau produit Folbex, très cher et difficile à obtenir. (Passez vos commandes au président M. A. Borter, Sion.

L'apiculture valaisanne court à nouveau un grand risque cette année 1956, car il y a une nouvelle *campagne de hannetonage* qui doit être effectuée ce printemps. L'Etat du Valais met ce travail à la charge des communes, lesquelles sont entièrement responsables des dégâts qui seront causés aux ruchers. Pour parer à toute éventualité, la Société d'apiculture du district de Sion a nommé dans chaque commune un apiculteur compétent pour discuter avec les autorités communales des mesures à prendre en temps utile. Durant le dernier hannetonage, il y a eu 80 apiculteurs lésés et les dégâts ont été évalués par les apiculteurs à *105 000 francs.* Mais ces aimables messieurs ont accepté dernièrement un arrangement à l'amiable avec les experts de l'Etat et les experts de l'*Action hannetonage 1953.* Un grand merci à notre dévoué délégué M. Sermier, agent de ville de Sion.

La section d'apiculture du district de Sion a nommé comme suit son nouveau comité :

M. A. Borter (Sion), président ; 2. M. Sermier, agent de ville (Sion), vice-président ; M. Bhonet, employé de banque (Sion), secrétaire-caissier ; M. Zermatten, facteur (Sion) et M. Chanton, employé de banque, membres ; M. Daniel Mabillard, juge de Grimisuat, vérificateur des comptes : M. Edouard Mabillard (Grimisuat), contrôleur des miels (confirmé).

Pour terminer, les apiculteurs demandent instamment à la Station d'entomologie de Châteauneuf de mettre en garde tous les arboriculteurs contre les dangers des traitements effectués pendant la floraison des arbres fruitiers.

J. Mabillard.

Section du Gros de Vaud

Assemblée annuelle. Notre section a tenu ses assises annuelles le dimanche 5 février à l'Hôtel de Ville d'Echallens, sous la présidence de M. Marcel Auberson, de Vuarrens.

Le procès-verbal lu par son auteur, M. Simon Chambettaz, d'Assens, les comptes présentés par M. Fernand Millioud, de Penthéréaz, et le rapport du Comité sont adoptés sans opposition. Cinq démissions sont heureusement com-

pensées par 5 admissions et maintiennent l'effectif à 116 membres. L'ordre du jour est très rapidement liquidé, un poste retint particulièrement l'attention des apiculteurs, c'est celui de la lutte contre l'acariose. En effet, il est donné connaissance d'une lettre de M. Valet, inspecteur cantonal, qui informe la section que l'action entreprise en 1954 et 55 se poursuivra cette année sur plusieurs districts dont celui d'Echallens. Les apiculteurs seront convoqués en temps utile pour recevoir toutes directives concernant cette campagne.

L'objet principal de cette assemblée était sans doute la conférence de M. Paul Zimmermann, secrétaire de la SAR. C'est ce que fit remarquer le président en s'excusant d'avoir mené un peu rondement la partie administrative.

M. Zimmermann donna, à la demande du comité, quelques brèves directives sur le traitement contre l'acariose, tel que l'on pense le faire au canton de Genève, puis développa d'une façon claire et simplifiée son sujet : « Le nitrate d'ammonium au service de l'apiculture ». Les mouchiers du Gros de Vaud étaient loin de se douter des services que peuvent rendre ces vapeurs d'ammonium.

Le conférencier fut chaleureusement remercié et félicité pour la façon dont il sut présenter son sujet et répondre aux innombrables questions qui lui furent posées. Excellente journée pour nos apiculteurs qui eurent pour une fois l'occasion d'être documentés par un homme de science, dans un langage à la portée de tous.

Séance d'information pour le traitement des ruchers. Convoqués en séance extraordinaire le lundi 12 mars pour recevoir les instructions sur le traitement obligatoire des ruchers, les apiculteurs de notre district firent preuve de discipline. En effet c'est une huitantaine de propriétaire d'abeilles qui répondirent à cette convocation. Le président Auberson, très agréablement surpris par cette belle participation remercia chacun puis entra immédiatement dans le vif du sujet. Il excuse l'absence de M. Valet, notre inspecteur cantonal des ruchers, retenu à Lausanne pour une même séance, mais est à même de faire un exposé détaillé sur le traitement au Folbex prescrit par les autorités responsables, ayant reçu toutes indications utiles à ce sujet. A la suite de cet exposé et après avoir répondu aux nombreuses questions, le comité a désigné, avec l'approbation de l'assemblée, de nombreux hommes de confiance chargés d'effectuer les traitements dans chacune des localités du district d'Echallens, plus Bercher et Ogens. Lorsque paraîtront ces lignes nous espérons que le temps sera devenu plus clément et que le traitement aura commencé.

Pour terminer la séance d'une façon agréable le Comité avait fait appel à M. Robert Bovey, inspecteur régional, à Romanel, qui fit projeter de magnifiques clichés en couleurs. L'orateur nous fit refaire, le plus agréablement, le magnifique voyage qu'ont effectué les apiculteurs-éleveurs l'été dernier à Bologne, aux établissements Piana. De chauds remerciements furent adressés à M. Bovey, puis le président leva la séance en souhaitant rencontrer le même esprit de discipline chez les apiculteurs au cours de ces traitements, qu'ils ont manifesté pour la séance d'information.

Convocations

Section des Alpes

Groupe régional de *Chardonne* (Vevey, Corseaux, Corsier, Jongny, Mont-Pélerin, Puidoux, Chexbres, etc.). Les apiculteurs de la région intéressée sont instamment conviés à se rencontrer de nouveau le *dimanche 15 avril, à 14 h., au Café du Châtelard, Corsier.*

Ordre du jour : Reconstitution du groupe régional. Propos et travaux de saison. Visite de ruchers locaux si le temps est propice. Divers.

Assez et trop longtemps somnolé. C'est le moment de se réveiller.

Le Comité du groupe.

Section Jura-Nord

L'assemblée ordinaire de printemps de notre section aura lieu à Delémont, le dimanche 15 avril, à 14 heures, au Restaurant Central. Tous les membres ainsi que leur famille y sont cordialement invités.

Tractanda.

1. Ouverture.
2. Rapports d'activité.
3. Passation des comptes.
4. Nomination statutaires.
5. Remise d'un gobelet de vétéran.
6. Causerie : Comment lutter avec succès contre le noséma et la valeur comparative des sucres de nourrissement.
7. Divers.

Pour rester fidèle à une bonne et honnête tradition, le comité compte sur une nombreuse participation.

Le comité de section.

Montagne neuchâteloises

Séance amicale

Notre ami Hermann Baehler, nous entretiendra sur les différentes méthodes d'élevage et de l'introduction des reines.

Donc rendez-vous au Café de la Paix, La Chaux-de-Fonds.
mercredi 11 avril à 20 heures

Paul Leuba.

Société d'apiculture de Lausanne

La séance amicale d'avril est fixée au samedi 21 à 20 h. 30 au Restaurant de la Cloche, Grand-Pont 8.

Ordre du jour : 1. Communications diverses ; 2. Echange d'observations faites durant le traitement en cours contre l'acariose.

Le Comité.

Section de Lausanne

Les apiculteurs lausannois, au nombre d'environ une centaine, se sont réunis dimanche 29 janvier, au Restaurant de La Cloche. Le président salue la présence de nombreuses dames qui donnent à nos réunions un caractère familial ; MM. Valet, inspecteur cantonal des ruchers, Thurler, président de la FVA, Suard, de Thonon, membre honoraire. Une pensée de sympathie va à nos vétérans et aux membres retenus à domicile par la maladie.

Après admission de quatre nouveaux membres et pris acte de quelques démissions, il est procédé à la lecture du procès-verbal de la séance du 19 juin 1955 à Bière, par M. J. Aebi, secrétaire ; il est accepté sans observation. Le rapport très complet du président rappelle que l'année dernière fut particulièrement déficitaire au point de vue production du miel ; à part quelques régions privilégiées, la miellée fit défaut : et pourtant le développement réjouissant des

AVIS DE LA RÉDACTION

Les articles ordinaires doivent parvenir au rédacteur au plus tard le 18 du mois précédent.

Les travaux plus importants sont reçus jusqu'au 15. Les communiqués et convocations des sections sont reçus jusqu'au 20, dernier délai.

colonies au printemps faisait naître de belles espérances de récolte. Ce fut la danse des bidons vides et pour éviter des pertes, des colonies durent recevoir d'abondantes provisions de sirop de sucre. La clémence de l'automne permit aux apiculteurs avertis de préparer au mieux la mise en hivernage. On comprend dans ces conditions que le nombre des sociétaires soit en régression ; des exploitations sont abandonnées, les décès créent des vides que ne comblent pas les jeunes de moins en moins attirés par l'apiculture.

Les comptes établis par M. L. Grenier et contrôlés par la Commission de vérification, au nom de laquelle rapporte favorablement M. G. Maget, présentent un bénéfice de Fr. 74.92 sur un total de Fr. 3069.20 aux recettes et Fr. 2994.28 aux dépenses.

Dans les réunions mensuelles dites amicales, des sujets de vulgarisation sont présentés et discutés ; chacun fait part de ses observations, de ses réussites comme de ses échecs,

M. R. Bovey rapporte sur le service du contrôle des miels ; trois sociétaires seulement ont fait contrôler leur faible récolte. Mis en discussion, ces rapports ne donnent lieu à aucune observation ; ils sont admis à l'unanimité ainsi que les comptes et la gestion du comité.

L'élection de celui-ci confirme les titulaires dans leur fonction : MM. A. Chabanel, président ; M. Subilia, vice-président ; J. Aebi, secrétaire ; L. Grenier, caissier ; R. Bovey, adjoint. Sont en outre désignés les délégués à la SAR et à la FVA, ainsi que les vérificateurs des comptes de 1956.

Après échange de vues au sujet de propositions diverses et vœux, M. Subilia, en termes particulièrement cordiaux, remet à deux vétérans pour cinquante ans de sociétariat, MM. Ch. Jaquier, à Bussigny, et A. Chabanel, à Prilly, le plateau-souvenir offert par la SAR.

Pour terminer cette manifestation, M. Suard, apiculteur-éleveur, à Thonon, fit part, dans un riche exposé, de ses expériences sur l'apiculture pastorale en Savoie, province qui par sa topographie convient particulièrement à cette activité : des bords du Léman, des colonies peuvent gagner une grande différence d'altitude et par conséquent de floraison sans être transportées à grande distance.

Après avoir vivement remercié le conférencier, le président leva cette intéressante séance en faisant des vœux pour une belle prochaine saison apicole.

A. Ch.

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale mensuelle le lundi 9 avril 1956. Local : rue de Cornavin, Café de la Grappe Genevoise, à 20 h. 30 précises.

Sujet : l'essaimage, ses causes, comment le prévenir.

TARIF DES ANNONCES

Les annonces coûtent:

PAGES DE COUVERTURE: 1/1 Fr. 110.-

PAGES INTÉRIEURES: 1/1 Fr. 100.-, 3/4 Fr. 85.-, 1/2 Fr. 60.-, 1/4 Fr. 30.-, 1/8 Fr. 15.- 1/16 Fr. 7.50.-. Ces prix s'entendent nets. Petites annonces: maximum 3 demi-lignes plus filet de séparation. Fr. 1.- la ligne et .-50 le filet.

Les annonces doivent parvenir à M. Gassmann Louis, à Courrendlin, J. B. jusqu'au 16. Après cette date, la parution n'est plus garantie.